

Un signe pour les femmes

BIENNE Lors de sa séance d'hier, le Conseil de ville a discuté des nombreux postulats déposés suite à la grève des femmes du 14 juin dernier.

PAR MARJORIE SPART

Les conseillers de ville ont bien avancé hier soir, lors de leur séance législative. Ils ont rattrapé une partie du retard accumulé durant les derniers mois. Le Parlement biennois a commencé par aborder de nombreuses interventions déposées suite à la grève des femmes du 14 juin 2019. Portés par Anna Tanner (SP), Ruth Tennenbaum (Passerelle), et Lena Frank (Les Verts) – et Natasha Pittet (PRR) pour certaines – ces postulats demandaient des quartiers sans violence à Bienne, des perspectives professionnelles pour les jeunes mères, une meilleure protection pour les migrantes et leurs enfants ou encore l'encouragement spécifique des migrantes en vue de la reconnaissance de leurs diplômes.

A la tribune, Anna Tanner a rappelé que la proportion de femmes qui élèvent seules leurs enfants est très grande à Bienne. « Cette précarité les fait dépendre de l'aide sociale », a-t-elle appuyé. La socialiste a salué les mesures entreprises par la Ville pour améliorer les choses, comme l'instauration des bons de garde pour les enfants ou encore la mise sur pied d'un programme intitulé « Maman monoparentale et intégration professionnelle » qui a justement pour but de leur venir en aide sur le chemin de la formation et de l'autonomie financière. Si l'élué a remercié les réponses souvent positives du Conseil municipal, elle a rappelé qu'en Suisse, « une femme meurt toutes les deux semaines sous les coups de son partenaire ».

Loi supérieure invoquée

Les deux postulats qui concernaient particulièrement les migrantes ont suscité davantage de réactions au sein de l'hémi-



Le Conseil de ville a majoritairement soutenu les demandes qui ont fait suite à la grève des femmes. AIMÉ EHI

cycle. Notamment celui qui demandait « une garantie de séjour pour les femmes et leurs enfants », lorsqu'elles sont victimes de violence ou en cas de séparation ou de divorce. « Ces femmes sont vulnérables. Même si elles sont victimes de violence, elles n'osent pas partir de peur de voir leur droit de séjour supprimé », a déclaré Ruth Tennenbaum.

Dans sa réponse, le Conseil municipal explique que ces questions relèvent du droit fédéral sur les étrangers. Et que la Ville est donc incompétente dans le domaine. Daniel Suter (PRR) a mis en garde contre un « mélange des pouvoirs entre le niveau politique et du droit ». En réponse, Glenda Gonzalez a rétorqué que « les lois étaient justement là pour être questionnées quand elles ne sont pas satisfaisantes ». Et de rappe-

ler que si tel n'avait pas été le cas, « nous en serions toujours, nous les femmes, à demander l'autorisation à nos pères ou nos maris pour faire quoi que ce soit ».

Au final, les autorités se sont montrées enclines à soutenir les droits des femmes et à prendre des mesures pour les aider dans les différents domaines évoqués.

Accueil d'urgence

Le manque de places d'accueil d'urgence pour les enfants francophones de Bienne a aussi été mis sur la table hier soir. Miriam Roth (Les Verts) demandait, par voie de postulat, que des mesures soient prises pour pallier ce manque. « Les 15 institutions qui peuvent accueillir les francophones dans la région affichent un taux de remplissage de 75 à 100%. Alors ils

sont souvent pris en charge par des institutions qui ne sont pas adaptées à leurs besoins ».

Josiane Stolz (PSR) s'est aussi dite préoccupée par la situation. Si elle a salué le travail effectué dans le domaine, notamment par le Conseil des affaires francophones (CAF) et le Conseil du Jura bernois (CJB), qui ont créé une plateforme pour recenser les besoins en la matière, elle a martelé qu'il fallait « aller plus loin et suivre ce dossier de près ». Pierre Ogi (PSR) a pris la parole pour réaffirmer que « le CAF s'engage avec détermination dans ce dossier. Il n'y a pas une seule séance au cours de laquelle ce sujet ne revient pas sur le tapis. On lutte et on y va parce que ce sujet nous tient beaucoup à cœur ».

Finalement, le droit de vote des étrangers s'est invité au dé-

bat par le postulat de Miro Meyer et Levin Kohler (JUSO). Ce droit est actuellement réglementé par le canton. Le Conseil municipal a suggéré aux intervenants de s'adresser au Grand Conseil pour atteindre leur but. Pourtant, le maire Erich Fehr a souligné qu'effectivement, « quand la population étrangère représente plus de 30%, comme à Bienne, ce n'est pas juste qu'elle ne puisse pas se prononcer sur les sujets communaux ». Il a déploré que cela reste ainsi tant que les procédures de naturalisations seront aussi longues et compliquées. Quant à un éventuel droit de vote pour les étrangers, le Grand Conseil avait déjà très clairement balayé l'idée suite à une proposition faite par la députée biennoise Samantha Dunning.

Au chevet des médecins spécialistes

MÉDECINE

Le CAF se dit inquiet du manque de spécialistes dans certains domaines de la médecine.

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne (CAF) a pris contact avec la cheffe de l'Office du médecin cantonal. Partageant l'inquiétude de la population de la région concernant le manque de médecins spécialisés dans certains domaines notamment l'urologie. Le CAF demande des explications et une analyse de la situation.

Pénurie connue

Suite au récent départ à la retraite d'un spécialiste en urologie et malgré l'engagement des hôpitaux biennois, le constat est qu'il existe aujourd'hui un manque de spécialistes dans notre région. Selon les informations relayées à ce jour, il semble que la région biennoise soit sous-dotée en médecins spécialistes. Dans le domaine de l'urologie par exemple, les patients doivent attendre parfois jusqu'à cinq semaines avant d'obtenir un rendez-vous avec un spécialiste. Or, cette situation présente un défi supplémentaire pour les francophones, puisqu'il semble que les spécialistes maîtrisant le français et pratiquant dans le canton sont encore plus rares.

Inquiet pour le droit des patient-e-s à bénéficier de soins de qualité dans leur langue et plus généralement stupéfait par l'état de la situation pour l'ensemble de la région, le CAF a pris contact avec la cheffe de l'Office du médecin cantonal afin d'entamer un dialogue et d'évaluer dans quelle mesure la langue est prise en compte dans l'analyse des besoins. **C-MAS**

Acquitté, il veut quand même aller au Tribunal fédéral

JUSTICE Le Biennois, blanchi pour près de la moitié des chefs d'accusation retenus contre lui par la Cour suprême du canton de Berne, veut faire recours auprès du Tribunal fédéral. Il estime que les 800 francs alloués en réparation du tort moral qu'il a subi ne suffisent pas.

La procédure judiciaire de Pierre* peut s'apparenter à une série TV, avec ses épisodes à rebondissements. Après une audience animée de procédure pénale en deuxième instance qui s'est tenue à la Cour suprême du canton de Berne le mois dernier, le prévenu, un Biennois d'une soixantaine d'années, était convié à la lecture de son verdict mercredi. Si le lieu et les protagonistes n'avaient pas changé – juges, greffière, avocat et procureure –, Pierre était accompagné d'autres soutiens, parmi lesquels sa femme et son fils. Comme en janvier, Pierre s'est présenté à la Cour suprême mercredi vers 13h30 parfaitement à l'aise, ne s'excusant même pas d'avoir déclenché l'alarme au lieu d'appuyer sur la sonnette d'entrée. Et il n'a pas hésité non plus, du-

rant la lecture du jugement, à interrompre à plusieurs reprises le président de la Cour, en s'écriant « ce ne sont que des mensonges! », ou en traitant la justice de « mafia ».

Peine de prison purgée

Condamné en première instance par le Tribunal régional Jura bernois-See-land en septembre 2018, avec plus de 40 chefs d'accusation retenus contre lui, le prévenu avait fait appel. Mercredi, en deuxième instance, il a été acquitté pour plus de la moitié d'entre eux. Pierre est finalement condamné pour tentatives de contrainte, menaces et injures – notamment envers des policiers –, infractions routières, violation du domaine privé et pornographie dure pour un cas « très

léger », soit 28 délits avérés au total. Et il est blanchi pour le point le plus grave, juridiquement parlant, soit les actes préparatoires d'enlèvement de sa fille. Ces délits lui ont valu 500 jours de prison mais la Cour a estimé que « la peine était entièrement purgée », Pierre ayant effectué 456 jours en préventive. Le prévenu, décrit par la Cour comme quelqu'un qui se considère « au-dessus des lois » et qui n'hésite pas à s'en prendre « à tous ceux qui s'opposent à sa volonté de domination », est toutefois condamné à une peine pécuniaire de 750 francs, sans compter une partie des frais de procédure à sa charge. Malgré le fait qu'un « trouble narcissique » a été diagnostiqué, la Cour a levé son obligation de suivre

un traitement thérapeutique, estimant qu'il se révélait « inutile » car Pierre « ne changerait pas ».

Un dédommagement contesté

Outre l'acquiescement de nombreux points, Pierre a reçu un dédommagement de 800 francs pour préjudice moral, après l'accusation d'actes de pédophilie sur sa fille mineure. Il a été blanchi en première instance pour ces faits, car il a été démontré que tout ceci était faux. Mais Pierre a jugé le montant dérisoire: « 800 francs pour huit ans de préjudice? A ce prix-là, je vais traiter tous les juges de pédophiles! » s'est-il exclamé, en colère. Sans aller jusque-là, Pierre n'a pu s'empêcher, hors de la salle d'audience, de qualifier le président de la

Cour de « menteur ». « Attention à ce que vous dites », l'a averti la procureure du parquet général, avant de l'encourager à voir le côté positif du jugement.

Qu'importe, Pierre compte faire recours au Tribunal fédéral, justement pour ces 800 francs de dédommagement. Pas sûr que son avocat le suive. Si celui-ci avait plaidé pour 20 000 francs, il a estimé que le verdict rendu mercredi était « un bon jugement ». « De toute façon, les avocats, vous êtes payés que vous gagniez ou non! » lui a rétorqué Pierre, agacé. Le prévenu a quitté la Cour suprême entouré de ses amis, déterminé à ne pas s'arrêter là. La saga judiciaire de Pierre n'est pas près de s'achever... **JGA**
* Prénom d'emprunt